COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SEILLE

Plan local d’urbanisme intercommunal, approuvé le 12 décembre 2025

Pièce 3 : orientations d’aménagement et de programmation (OAP)

OAP n° 1 : Aubrevaux, secteur du Pré-Haut

2,8 hectares, 45 logements dont 15 % de logements locatifs aidés. Accès par la rue des Écoles, cheminement piéton vers le collège, haie champêtre conservée en limite est.

OAP n° 2 : Montclavel, zone des Prés (extension)

4 hectares pour l’artisanat et les petites industries. Bande plantée de 10 mètres le long de la route de Lorvillers, gestion des eaux de pluie à la parcelle.

OAP n° 3 : Saint-Aubrin-sur-Seille, cœur de village

1,1 hectare entre l’église et la Seille : 14 logements, une placette, et le chemin des berges ouvert au public.

OAP thématique : la trame verte et bleue

Les haies, les mares et les vergers repérés au plan sont protégés ; un arrachage doit être compensé par une plantation équivalente.

Document de démonstration. La Communauté de communes du Val de Seille est imaginaire : ce document est inventé.